

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 19 07 2016

Présent : J. ISSARTEL

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

IMPORTANT

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) qui seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : LIGUE AMATEUR DE FOOTBALL

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur et transmise au comité directeur de la ligue Rhône alpes pour approbation.

COUPE DE FRANCE

La commission féminine encourage les clubs à s'inscrire en coupe de France avant le 1^e aout afin de bénéficier d'un maximum de qualifiées pour le 1^e tour fédéral (niveau Rhône alpes)

FMI

Contrairement à ce qui avait été annoncé en commission plénière, la F M I ne devrait pas être mise en place cette année

FUTSAL

Les clubs féminins intéressés par la création d'un championnat futsal sont priés de se faire connaître auprès de Janick LOUIS (commission futsal)